



7^{ème} TRAIL BLANC DU PONT D'ESPAGNE

CAUTERETS (Hautes-Pyrénées),
SAMEDI 12 JANVIER 2019

REGLEMENT DE COURSE

1. GENERALITES

Le Trail Blanc du Pont d'Espagne est **une épreuve de course à pied en montagne sur neige** organisée par le Club Athlétique du Vignemale de CAUTERETS, association Loi 1901 N°0651001995.

Elle est ouverte à tous **à partir de la catégorie junior** (hommes et femmes - licenciés ou non).

La course aura lieu le **Samedi 12 Janvier 2019**. Un départ commun aux deux boucles sera donné **à 9h00** au porche d'accueil du parking du Pont d'Espagne. L'arrivée sera jugée au Plateau du Clot à proximité du Chalet du Clot.

L'accès au parking sera gratuit aux concurrents. Se munir du ticket d'entrée lors de la remise du dossard, pour échanger avec un ticket de sortie.

2. PARCOURS

La boucle mesure **10kms** pour **un dénivelé positif de 250 m**.

A parcourir **1 ou 2 fois** suivant le choix du coureur. **Le parcours sera balisé dans son intégralité**.

Le parcours emprunte les pistes de ski de fond damées, des passages hors-pistes, l'itinéraire raquette de la station, escapade dans les bois et descente sur une partie de la piste bleue du ski alpin. **En aucun cas, le parcours ne sera modifié**. Les coureurs auront à s'adapter aux conditions météorologiques et aux conditions de neige du jour.

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes **à compter du 13 Novembre 2018, jusqu'au samedi 05 Janvier 2019 (cachet de la poste faisant foi)**. **Aucune inscription le jour de la course**.

Téléchargement du bulletin d'inscription et du règlement sur le site: www.race-cauterets.com

Les inscriptions se feront uniquement **par courrier**, à l'adresse :

Régine LARROUDE
BP 57
65110 CAUTERETS

Le nombre de participants sera limité à **250 coureurs par boucle** soit 500 coureurs au total.

Le prix d'inscription est fixé à **15 € (10 km) et 20 € (20 km)** . Chèque à l'ordre du "Club Athlétique du Vignemale".

L'organisation ne validera l'inscription que lorsque le dossier sera complet : **bulletin d'inscription dûment rempli, lecture du règlement de la course, certificat médical ou photocopie de la licence valide et paiement**.

Un mail de confirmation individuel sera envoyé mais il conviendra à chacun de vérifier sa présence sur la liste des participants mise en page sur le site.

La **remise des dossards** se fera sur le lieu de départ (accueil de la station, bâtiment attenant au parking) **à partir de 7h le Samedi 12 Janvier 2019**. Les concurrents devront s'annoncer avec leur numéro de dossard (liste affichée sur le lieu de départ), munis d'une pièce d'identité.

4. ANNULATION

Toute **demande d'annulation d'inscription devra être réalisée avant le 31/12/18**. Cette demande devra être adressée à l'organisation **par courrier** à l'adresse précédente.

Cette annulation ne sera acceptée que **sur présentation d'un certificat médical**.

L'organisation remboursera le coureur à hauteur de 10 euros. **Passée cette date, aucune annulation ne sera prise en compte** et aucun remboursement ne sera possible.

En cas d'annulation de la course pour des raisons internes à l'organisation, les coureurs seront remboursés. A l'inverse, **en cas d'annulation de l'épreuve indépendamment de la volonté de l'équipe organisatrice (fort vent et fermeture de la station), aucun remboursement ne sera effectué.**

5. CERTIFICAT MEDICAL et ASSURANCE.

Les inscriptions ne présentant pas un certificat médical ou une licence en cours de validité (club de course à pied, trail, triathlon, affilié FFA) ne seront pas validées.

Aucun dossard ne sera attribué sans ces pièces jointes obligatoires.

Les coureurs non licenciés devront présenter **un certificat médical d'aptitude de la course à pied en compétition**. (De moins de 12 mois au jour de l'épreuve)

Responsabilité civile: l'organisation est couverte par une assurance RC ponctuelle.

Chaque coureur doit avoir une assurance individuelle accident.

6. SECURITE

Pisteurs Secouristes de la station et Cabinet Médical de CAUTERETS.

7. MATERIEL

Aucun matériel n'est obligatoire, cependant l'organisation fait appel à la responsabilité et l'autonomie de chaque coureur.

C'est une épreuve hivernale, en montagne et dans la neige. A cette période le temps peut se dégrader rapidement, il peut faire très froid.

Donc chaque coureur devra s'équiper en conséquence et fonction des conditions météorologiques et du type de course.

L'organisation préconise:

- **une réserve d'eau**
- **une réserve énergétique.**
- **une coupe-vent ou vêtements chauds et longs.**
- **une paire de gants, un bonnet et des lunettes (réverbération de la neige).**

8. ASSISTANCE et RAVITALLEMENTS

Epreuve en autonomie totale, un seul ravitaillement solide et liquide sur le parcours pour le 20kms.

Aucune assistance extérieure aux coureurs ne sera tolérée par l'organisation, sous peine de disqualification.

Un ravitaillement conséquent attendra les coureurs après l'arrivée. Buffet, boissons chaudes, garbure seront servis à la salle hors sac du Chalet du Clot à tous les participants.

9. ABANDON

Tout abandon en cours d'épreuve, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de contrôle le plus proche. Le dossard sera rendu** à ce même poste de contrôle pour éviter toute confusion.

Le coureur devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens ou l'organisation mettra en place un moyen de rapatriement en cas de force majeure (malaise, blessures).

10. ARRIVEE

L'arrivée sera jugée sur **le Plateau du Clot**, les dossards seront récupérés dès la ligne d'arrivée franchie.

L'organisation pourra acheminer des affaires de rechange pour les coureurs. Ceux-ci pourront se changer et se ravitailler à la salle hors sac du chalet du Clot après l'épreuve.

Aucune douche ne sera possible, les sanitaires du Chalet étant réservés aux pensionnaires de l'établissement.

Tous les participants de la course se verront remettre un **Pass d'accès aux Bains du Rocher**.

11. CLASSEMENTS - DOTATIONS - RECOMPENSES

Au retrait du dossard, le coureur recevra **une dotation personnalisée** incluse dans le prix d'inscription.

Un classement général sera établi et officialisé après l'arrivée des derniers concurrents.

La remise des prix aura lieu devant le Chalet du Clot à 13h (ou après l'arrivée du dernier coureur) et récompensera:

- les **3 premiers hommes et femmes** du classement scratch du 10kms et 20kms.
- le 1^{er} homme et 1^{ère} femme de chaque catégorie de chaque boucle.

Trophées aux 3 premiers, invitation à la **Course des refuges (juillet 2019)** aux vainqueurs hommes et femmes des 2 boucles..

12. DROIT A L'IMAGE

Le concurrent donne à l'organisation l'autorisation d'utiliser toutes photos, images ou vidéos le représentant à l'issue de la compétition.

Les coureurs renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation à ce sujet.

13. ETHIQUE

Tous les concurrents s'engagent :

- à **respecter l'environnement** (Parc National).

Nous attendons de chaque participant une attitude irréprochable.

Aucun déchet ne doit être jeté.

- à **respecter scrupuleusement le balisage.**

- à **respecter tous les bénévoles et organisateurs** avant, pendant et après la course.

Eux aussi sont là pour le plaisir et pour votre plaisir.

Les concurrents se doivent **assistance mutuelle**. Tout incident doit être signalé le plus vite possible au poste de contrôle le plus proche.

Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel **contrôle anti-dopage** sous peine de disqualification immédiate.